

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent, à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.
On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES 50
La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été					
Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à	
41 h. 46 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC
5 h » soir.	1 » 00 » soir.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 45 ^m matin.	9 h. 16 ^m matin.
10 h 21 ^m »	5 » 45 » »	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 20 ^m soir.
		7 » 39 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	
Train de marchandises facultatif : (Départ de Cahors — 5 h. « ^m matin. Arrivé à Cahors — 8 h. 56 ^m soir.)			Train de foire : (Départ de Libos. — 7 h. 40 ^m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 ^m matin.)		

Cahors, 9 Décembre.

Le ministère a obtenu la majorité. Ainsi se trouve déjourné, pour le moment, l'audace du radicalisme. Nous sommes loin d'un cabinet Brisson-Floquet, heureusement pour la liberté et l'ordre, heureusement aussi pour la République.

A l'exception de M. Jules Ferry, les ministres actuels répondent assez bien aux nécessités et aux exigences de la situation, quelques douloureuses qu'elles puissent être dans certaines circonstances.

Un seul d'entr'eux, et le plus important, M. Le Royer, songe à se retirer. Cette démission, que l'on croit prochaine, amènera un petit remaniement.

Au fond, le ministère est consolidé dans son ensemble.

Nous sommes heureux de ce résultat, sous les réserves que nos lecteurs connaissent, pour la défense, pleine et entière, des idées conservatrices libérales.

REVUE DES JOURNAUX

« La sagesse de la Chambre, dit le *Journal des Débats*, n'a pas hésité sur le vote à émettre.

« Bien avertie des conséquences de la manifestation qu'elle allait faire, la Chambre jugeant la politique des ministres et celle des interpellateurs, a promis au pays, par la bouche même de ces derniers, une longue tranquillité. Nous en prenons acte; le pays en prendra acte également. »

« La *République française* dit : « Le cabinet est sorti de cette séance avec des engagements de plus, mais sans forces nouvelles et sans avoir accru son autorité parlementaire. Nous ne rechercherons pas si le vote qu'il a obtenu lui assure un long avenir; cela dépendra de la manière dont il s'y prendra pour justifier la persuasion de la Gauche et pour satisfaire le vœu de l'Union. C'est le moment pour tout le monde de se mettre résolument au travail. »

« Le *Siècle* est d'avis que le cabinet doit mettre ses engagements à exécution immédiatement, complètement et vigoureusement. »

« Sans doute il faudra des lois nouvelles pour accomplir les réformes promises, mais le ministère va s'empresse de les présenter. Il les a préparées, il les déposera sans retard; il les appuiera énergiquement devant le Sénat comme devant la Chambre. »

D'après le *Globe*, la véritable défaite a été pour la politique de l'extrême-gauche.

« La *Paix*, se félicite de ce que les ministres n'ont pas recherché le succès par des concessions. Elle ajoute : « Le vote met fin, pour longtemps sans doute, aux crises ministérielles. » La journée a été bonne pour la République. »

« Le *Parlement*, organe de M. Dufaure et de ses amis, s'exprime ainsi :

« Les partis extrêmes de la gauche, se sont nettement séparés des nuances moins avancées de l'opinion républicaine. Le ministère, quel qu'il soit, saura désormais qu'à moins de faire des concessions que le bon sens et la raison politique désavouent, il ne peut plus chercher son appui dans les ailes avancées de l'armée républicaine. Il saura que pour former dans la Chambre un parti de gouvernement, il devra en prendre les éléments dans les régions plus voisines du centre, que l'existence et la durée de tout cabinet sont à ce prix. »

« Le ministère est sauvé, écrit le *Constitutionnel*, la crânerie de M. Waddington lui aura valu ce bonheur et cette gloire. Nous n'avons ni à nous en féliciter ni à nous en plaindre. Cela durera ce que cela pourra durer. Les choses n'allaient pas bien : iront-elles mieux? Elles allaient mal : iront-elles plus mal? Voilà ce que nous nous demandons. »

Cette opinion est également celle du *Soleil*.

Quant à la presse avancée, elle est fort irritée. L'*Evénement* croit que la majorité n'est autre chose qu'une minorité prochaine. La *Lanterne* appelle le cabinet « le ministère des expédients et des *mea culpa*. » Le *Mot d'ordre* plus furieux encore s'écrie : « De toutes façons, l'interpellation devait avoir un bon résultat. Elle devait tuer ou le ministère ou l'Assemblée. L'ordre du jour de défiance ayant été repoussé, la Chambre des députés est jugée, condamnée, et exécutée. »

Terminons par les observations du *Temps*. Ce journal constate que l'opinion générale, après le vote, était qu'il fallait en finir avec les crises ministérielles qui fatiguent le pays et considèrent la République. On se sentait pris de dégoût pour ces incidents inutiles et passionnés que M. Gambetta condamnait avec tant de vigueur dans son allocution présidentielle, et l'on se répétait les paroles prononcées quelques minutes auparavant, par l'un des orateurs mêmes de l'opposition : « Si vous votez cet ordre du jour de confiance absolue et complète, eh bien, que cette déclaration soit définitive; ne retombons plus dans des crises ministérielles. (Très bien! très bien! à gauche). »

« Si vous avez une confiance absolue, complète dans le gouvernement, retournez-vous vers vos électeurs et dites-leur : Il temps de laisser le cabinet gouverner tranquille, sous sa responsabilité. (Très bien! très bien! et applaudissements à gauche.) Et que votre confiance soit définitive pour que ce pays se repose dans une longue tranquillité. »

« Il faut vous solidariser avec le cabinet qui est devant vous; il faut arriver à durer avec lui pendant le temps que doit encore se prolonger votre mandat. »

« Quant à nous, messieurs, nous vous demandons de rester avec vous dans une collaboration active pour l'œuvre législative que le gouvernement paraît devoir laisser à votre initiative : nous vous demandons notre part dans cette partie de vos travaux. (Nouveaux applaudissements.) »

On lit dans la *Liberté* :
La séance d'hier à la Chambre nous suggère

que les déclarations du ministère sont rassurantes à coup sûr, mais quand s'occupera-t-on enfin des affaires sérieuses? Quand abordera-t-on surtout cette grosse question des tarifs de douanes, qui tient en suspens tant d'intérêts considérables? Quand la commission chargée de l'élaboration du tarif général déposera-t-elle son rapport et mettra-t-elle la Chambre en mesure de terminer enfin, par un vote décisif, la lutte de la liberté économique contre la féodalité industrielle?

En attendant, elle continue son œuvre rétrograde. Ne vient-elle pas de maintenir, malgré les efforts de certains de ses membres, l'aggravation de taxes qu'elle avait imposée à la bouille; à la bouille, ce pain de l'industrie qu'il faudrait, au contraire, affranchir de tous droits ou ne frapper que de droits fiscaux; car notre production est de beaucoup insuffisante pour les besoins de notre consommation, et les propriétaires de mines eux-mêmes ne demandent pas à être protégés.

Il est grand temps que ces erreurs soient jugées et sans doute condamnées par le Parlement. Il est grand temps que les intrigues protectionnistes cessent de prolonger le malaise dont souffrent le commerce et l'industrie. Le meilleur moyen de sortir de cette situation déplorable, c'est de simplifier la question au lieu de la laisser compliquer à plaisir par d'interminables discussions de détail. C'est de prendre pour base du tarif général le tarif conventionnel dont une expérience de vingt ans a démontré les avantages.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

PRÉSIDENCE DE M. GAMBETTA.
Séance du 6 décembre.

La séance est ouverte à deux heures et demie. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté. M. Trouard-Riolle présente un rapport sur les opérations électorales dans la 2^e circonscription de l'arrondissement de Valence, et propose l'admission de M. Bizarelli.

Adopté. M. Chautemille présente un rapport sur l'élection de la 3^e circonscription de Bordeaux et propose l'admission de M. Achard.

Adopté. M. Paul Bert dépose un rapport sur la proposition de loi de M. Barodet relative à l'instruction primaire. (Très-bien!)

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant fixation pour l'exercice 1880 des recettes et des dépenses concernant la fabrication des monnaies et médailles.

Le projet de loi est adopté. L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Chavoix ayant pour objet d'apporter des modifications à la loi de 1844 sur la chasse.

M. le sous-secrétaire d'Etat de l'intérieur combat les conclusions de la commission d'initiative, concluant à la prise en considération.

Le projet supprime le permis de chasse et le remplace par un droit de 4 fr. 50 et de 3 fr. sur les fusils de chasse simples ou doubles. La quittance de ce droit servira de permis de chasse.

En réalité, le permis de chasse est réduit à 1 fr. 50 ou 3 fr.

Au point de vue du gibier, la mesure aurait pour résultat d'augmenter le nombre des chasseurs et d'activer la destruction du gibier.

Les permis de chasse produisent 10 millions, dont un tiers entre dans la caisse des communes et y forme une ressource qui n'est pas à dédaigner. Il y a d'autres impôts qui doivent être dégrèvés avant celui sur la chasse. (Très-bien!)

M. Chavoix répond que la proposition a été inspirée par les vœux de la population agricole.

La proposition actuellement soumise à la Chambre, au lieu d'activer la destruction du gibier, en favoriserait la reproduction, parce que les cultivateurs, quand ils auront intérêt à la conservation du gibier, renonceraient aux moyens de destruction qu'ils emploient maintenant.

Avec la taxe sur les fusils, on arriverait facilement à un revenu de 12 millions, sans compter l'augmentation des ventes de poudre.

M. Léon Say, ministre des finances, fait remarquer que, par un amendement au budget, il convient d'introduire les demandes de dégrèvement comme celle que contient la proposition.

A la majorité de 211 voix contre 171, les conclusions de la commission tendant à la prise en considération sont adoptées.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. le baron de Janzé, ayant pour objet de modifier l'article 443 du Code d'instruction criminelle.

M. de Janzé expose que cet article est relatif à la révision des procès criminels.

Aujourd'hui, la révision n'est possible que dans des cas extrêmement restreints. En dehors de ces cas, quelque évidente que soit l'innocence du condamné, il n'y a d'autre recours que la grâce, et elle est très difficile à obtenir, parce que la magistrature éprouve toujours une certaine répugnance à laisser remettre en question le bien jugé de ses décisions.

M. Goblet, sous-secrétaire d'Etat de la Justice, dit qu'il vaudrait peut-être mieux renvoyer la question à la commission qui élabore actuellement un projet de loi en 130 articles sur l'instruction criminelle.

La proposition est prise en considération.

La Chambre prend en considération la proposition de M. Trarieux, tendant à modifier le tracé de la ligne du chemin de fer de Bourg-du-Bast à Montmoreau.

La Chambre prend en considération :

Des propositions ayant pour objet d'obliger l'administration à exiger, dans les marchés de travaux publics ou de fournitures, que l'adjudicataire justifie de nationalité française, et emploie des produits de provenance française;

La proposition de M. Rameau, ayant pour objet de déterminer le droit sur les choses perdues dont le maître ne se représente pas;

Une proposition de M. Colin ayant pour objet : 1^o l'abrogation de l'article 5 de la loi du 25 mars 1872; — 2^o l'assimilation des droits sur l'absinthe à ceux des liqueurs et fruits à l'eau-de-vie.

Une proposition de M. Antonin Proust ayant pour objet l'organisation des écoles et musées d'art industriel.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération d'une proposition de M. Labuze ayant pour objet la modification de divers articles du décret du 30 décembre 1809 sur l'organisation des conseils de fabrique.

M. le sous-secrétaire d'Etat de l'intérieur dit que la proposition formule des critiques fondées, mais fait certaines réserves, tout en ne s'opposant pas à la prise en considération.

M. de Perrochel prend acte des réserves de M. le sous-secrétaire d'Etat et dit : La Chambre a pris en considération le projet sur le divorce, celle sur l'immovibilité de la magistrature; si elle prenait encore en considération celle sur les fabriques, on pourrait dire qu'elle bouleverse tout ce qu'elle marche à grands pas vers l'anarchie et le despotisme. (Bruit.)

A la majorité de 335 voix contre 85, la proposition est prise en considération, ainsi que celle de M. A. Joly, relative à l'organisation du barreau français. Celle-ci sans scrutin.

M. le Président demande à M. le président de la commission des douanes où en sont les travaux de cette commission.

M. Malézieux dit que le rapport général est terminé, mais il n'a pas été lu à la commission, qui devra le discuter. Il est impossible de préciser dès à présent le jour où la discussion pourra s'ouvrir devant la Chambre. Tout au plus pourrait-on indiquer approximativement la seconde moitié de décembre. (Mouvements divers.)

M. Rouvier constate que la commission a beaucoup travaillé et qu'elle pourrait s'engager à avoir déposé tous ses rapports avant le 15 décembre. La discussion pourrait alors s'ouvrir dès le début de la session de janvier.

M. le président prend acte de ces promesses, et indique l'ordre du jour de la prochaine séance, fixée à jeudi, à deux heures.

INFORMATIONS

La France croit que la session actuelle sera close le 20 décembre.

On ne prévoit aucun conflit entre la Chambre et le Sénat, relativement aux crédits rétablis par la commission du Sénat.

M. Le Royer, dans un entretien qu'il a eu hier, a déclaré de la façon la plus formelle, qu'il entendait se retirer, et qu'il se retirerait. Il a consenti à retarder de quelques jours sa résolution sur les instances de M. Grévy, et en considération des difficultés qu'il imposerait à ses collègues s'il démissionnait avant la fin de la session.

M. de Freycinet aurait vivement insisté auprès de M. Waddington pour que celui-ci conservât la présidence du conseil. M. Waddington n'a rien promis.

Dans une réunion de la gauche pure, qui a précédé le débat devant la Chambre des députés, le préfet de police, M. Andrieux, a prononcé quelques paroles d'une grande vérité.

D'après M. Andrieux, les attaques auxquelles le gouvernement est sans cesse exposé de la part même de ses amis ont malheureusement diminué son influence en province. On lui demande sans cesse de montrer de l'énergie et on affaiblit sa force.

Les petits ambitieux qui s'agitent à la Chambre, et qui aspirent à devenir ministres, ont des imitateurs qui veulent s'imposer et dominer dans les départements. Les uns et les autres forment des coteries, dont les tendances personnelles et sectaires sont exploitées avantageusement par les partis hostiles.

Que ces coteries tapageuses continuent leurs manœuvres et l'on verra bientôt la confiance diminuer. La nation qui travaille et qui veut tout à la fois la République, la conservation sociale, le respect de l'ordre et du progrès, est unanime à dire : ni impérialisme, ni radicalisme.

On parle toujours d'une interpellation Lockroy sur l'usage qu'a fait le gouvernement de la loi d'amnistie. Cependant rien n'est encore décidé; le député des Bouches-du-Rhône doit auparavant s'entendre avec ses collègues de l'extrême gauche sur ce point.

Toutefois, la majorité des membres de l'Union républicaine ne paraît pas approuver cette interpellation; le moment leur semble très mal choisi, parce que cette interpellation assurerait au gouvernement une majorité considérable.

L'interpellation Madier de Montjan sur l'affaire Gent en est au même point; rien ne sera décidé avant la réunion de l'extrême gauche.

La gauche républicaine du Sénat a décidé qu'il était utile et juste de soutenir le ministère.

Un vieux républicain, M. George, a dit que l'amnistie plénière était repoussée unanimement et que les revendications audacieuses de certains amnésiés étaient accueillies avec une répugnance générale.

Le pays demanda, a-t-il ajouté, qu'au lieu de s'occuper de politique et de crises ministérielles on s'occupe d'affaires.

Ce langage a été vivement approuvé.

M. Henri Martin parle dans le même sens.

M. Lebastard a dit qu'en Bretagne on per-

rait du terrain par suite des mutations dans les ministères.

Voilà des avertissements salutaires dont il faut tirer profit.

Ainsi que nous n'avons cessé de le dire, le souverain Pontife ne cesse de donner des leçons et des exemples de modération.

Voici un nouveau fait :

Une dépêche annonce que le Pape a donné l'ordre à tous les instituteurs des écoles chrétiennes secondaires de Rome de se mettre en règle avec l'Etat pour tout ce qui concerne les questions de diplôme. Il y a incontestablement là une indication dont ne peuvent manquer de tenir compte tous ceux qui composent, à un degré quelconque, le personnel catholique enseignant en Italie ou ailleurs.

Les difficultés que rencontre chez nous la réforme de l'enseignement public se retrouvent également en Italie, non pas tout à fait dans les mêmes conditions, ni avec la même intensité. D'autre part, la question n'a pas été abordée de la même façon. En Italie on a commencé par l'obligation, alors que chez nous tous les efforts se sont d'abord portés sur la gratuité. Les proportions entre l'enseignement laïque et l'enseignement clérical sont également différentes, et les établissements ecclésiastiques d'enseignement secondaire en Italie se rapprochent de ce qu'étaient en France, avant la loi de 1850, les petits séminaires.

Sans pousser plus loin la comparaison, il est facile de comprendre, fait remarquer le Journal des Débats, toute la portée des instructions données aux institutions congréganistes de Rome. Il est bien désirable qu'elles soient entendues et qu'elles soient pour tout le monde matière à sages réflexions.

Mercredi dernier, à la première chambre de la cour d'appel d'Aix, à l'occasion de la prestation de serment de M. Brisson, nommé récemment conseiller à cette cour, le premier président M. Rigault, s'adressant au nouveau conseiller, a dit :

« Veuillez prendre place au milieu de cette grande magistrature française, à qui les attaques journalières dont elle est l'objet ne feront jamais perdre le calme, la dignité et l'indépendance qui l'ont honorée jusqu'ici et qui l'honoreront toujours. »

Selon le Petit Marseillais, ces paroles sortant de la bouche du premier président, au lendemain de la prise en considération de la proposition Boyssel sur la magistrature, ont causé une grande émotion parmi toutes les personnes présentes à l'audience.

L'inspecteur du poste central télégraphique de Paris a fait savoir vendredi aux chefs des différents bureaux de Paris qu'il n'y avait pas, à cause de la neige, de communications avec Chartres, Blois, Nantes, La Rochelle, Angoulême, Poitiers, Niort, Bordeaux, Bayonne, Pau, Limoges, Châteauroux, Rodez, Agen, Périgueux, Toulouse, Montpellier, Nîmes, Saint-Etienne, Grenoble, Valence, Nice, Epinal, Vesoul et Belfort. Aucune communication n'a eu lieu avec l'Autriche; le tiers seulement des communications normales avec Lyon, Marseille, la Suisse, l'Italie et Berlin est parvenu au télégraphe.

Gilles et Abadie n'ont pas encore quitté la Roquette; ils y resteront, sans doute, jusqu'à ce que l'instruction du crime de la rue Fontaine soit close; les assassins de la veuve Basengeaud sont en effet confrontés presque quotidiennement avec des témoins cités pour cette affaire.

Le jugement qui avait condamné le citoyen Hombert à six mois de prison, vient d'être confirmé par la cour d'appel de Paris.

La commission des douanes a entendu un long exposé de M. Caze sur la situation de l'agriculture. La thèse qu'a soutenue l'honorable membre est celle-ci : l'importation des produits étrangers, surtout le blé, étant nécessaire à l'alimentation publique, il y a lieu de demander à l'agriculture de consentir à ce sacrifice, dans l'intérêt du plus grand nombre.

En retour, M. Caze demande que l'on protège davantage l'agriculture contre l'importation

des autres produits agricoles, l'avoine, le maïs, etc.

Une nouvelle d'une certaine gravité commence à circuler dans les groupes parlementaires. On assure que l'installation qui vient de s'achever au Palais Bourbon et au Luxembourg ne serait qu'une installation provisoire. Frappé des difficultés qui résultent de l'éloignement des deux Chambres, M. Gambetta aurait discrètement manifesté le désir de sonder les dispositions du Parlement sur ce point. Il juge, et ses amis avec lui, que le rapprochement des deux Chambres est commandé plus impérieusement que jamais et que leur installation dans un même monument est une solution qui s'impose.

On sait que la censure sur les feuilles étrangères existe en Alsace-Lorraine sous M. de Manteuffel comme elle existait sous M. de Meeller. Les feuilles françaises ne sont distribuées qu'après avoir passé sous les yeux de l'administration. Un seul journal, le Temps, était exempt de cette formalité, et primait ainsi ses confrères de plusieurs heures. Le nouveau statthalter, dont le gouvernement devait, à en croire les autonomistes, étonner le monde par son libéralisme, vient de réformer tout cela. Il maintient la censure sur toutes les feuilles, mais n'en exempte plus le Temps.

Un Allemand peut-il impunément traiter M. de Bismarck de ramoneur? La justice allemande est saisie de ce point d'interrogation, et les populations attendent anxieusement la réponse qui ne peut tarder à être faite. Pensez donc! M. de Bismarck traité de ramoneur!

Et cela par un Allemand, et dans quelles conditions!

Après boire probablement, un pauvre diable du nom de Bodege aurait dit à propos d'un discours prononcé par le chancelier : « Le moindre ramoneur pourrait en faire autant! »

Et voilà que l'irrévérencieux auteur de cette supposition met en mouvement toutes les juridictions de l'empire allemand.

Condamné à une amende, il fait appel et intervient en sa faveur un arrêt :

« L'assertion de Bodege, y lisait-on, était une critique irrespectueuse des perfections oratoires du prince de Bismarck; mais elle n'eût été punissable que si elle eût entaché son honneur, car le métier de ramoneur est universellement considéré comme honorable. » Le ministère public ne se tint pas pour satisfait de cette décision.

Ces jours derniers, la cour impériale était saisie d'une demande d'infirmité. Elle y a fait droit en proclamant que les propos s'attaquant à l'honorabilité d'une personne ne sont pas les seuls qu'il ait à réprimer la loi. Un nouveau tribunal aura donc à résoudre le problème : Est-il permis de comparer le chancelier de l'empire à un ramoneur?

M. le comte de Chambord a quitté le château de Frohsdorff pour se rendre auprès de Mme la comtesse de Chambord, à Goritz, où ils prennent leur résidence habituelle d'hiver.

Les dernières nouvelles du Cap nous apportent un récit très intéressant transmis au Natal Mercury par un correspondant d'Ulundi, et contenant les premiers détails authentiques sur les circonstances de la mort du prince impérial :

C'est grâce à l'intelligence et à l'adresse d'un indigène, qui a été élevé dans une famille de boërs, et qui porte le nom de Klaas, que le colonel Villiers est parvenu à retrouver toutes les pièces de l'uniforme du prince impérial.

Klaas, après avoir exploré avec soin les kraals avoisinant celui où le prince a été tué, constata que le Zoulou qui lui a donné le coup mortel s'appelait Xabaugo, qu'il était du régiment Bonambi, et qui fut tué quelque temps après à la bataille d'Ulundi. C'est chez différents parents de ce Xabaugo que furent retrouvés successivement la veste, le pantalon de cheval, le gilet de cuir, la chemise, le baudrier, puis le revolver, une cartouchière et une petite bourse avec quelque monnaie. Toutes ces pièces d'habillement étaient percées par devant de nombreux coups d'assagaies, aucun par derrière. « Le prince est mort en soldat courageux, dit le Natal Mercury, le visage devant l'ennemi. »

D'après le récit des parents de Xabaugo et d'un Zoulou, qui fut présent à l'affaire, le prince a été atteint d'un premier coup d'assagaie à 40 yards de distance; il tira les six coups de son revolver, mais ne

pouvant le recharger, il le lança à la tête du premier des assaillants et se défendit avec son épée jusqu'à ce qu'un coup de Xabaugo l'étendit mort.

Les Zoulous racontent encore qu'ils étaient en train d'entourer de toute part le kraal où se trouvaient le prince et le capitaine Carrey, et que si le Bassouto de l'escorte ne les avait pas aperçus, aucun Anglais n'aurait pu s'échapper. Ils ajoutent que c'est au moment où le prince allait se mettre en selle que son cheval se cabra et s'écheppa. Quant à la montre du prince, qui, on le sait, est une curiosité historique, elle n'a pas été retrouvée, les Zoulous prétendent n'en avoir aucune connaissance.

LA NEIGE A PARIS.

Lundi, 8 décembre.

Paris est toujours couvert de neige, malgré les nombreuses équipes d'ouvriers chargés de débarrasser les voies; la circulation est toujours très difficile: les tramways continuent à ne plus faire leur service sur la plupart des lignes; notons, entre autres, celles du Louvre à Passy, du Louvre à Charenton, du Louvre à Vincennes. Quant aux omnibus ordinaires et aux voitures de place, ils circulent plus nombreux qu'avant-hier, mais non sans difficulté, et une lenteur désespérante; partout se produisent des encombrements interminables.

La Seine charrie toujours des ilots de neige et le petit lac de Longchamp est entièrement pris, tout comme les bassins du Palais-Royal, des Tuileries et de la place de la Concorde. Par suite de cette recrudescence du froid, les traîneaux sillonnent les boulevards, les Champs-Élysées et les allées du bois de Boulogne. Le dégel est donc encore loin de se produire, et on peut même craindre que si la température s'abaisse encore, — ce qui est fort possible, — un terrible verglas ne vienne encore ajouter aux dangers de la circulation.

A propos du déblaiement, ajoutons que dans certains quartiers, dans la rue Rodier entre autres, les charbonniers, les laitiers ne peuvent venir servir leurs clients, tant l'amoncellement des neiges est considérable, et les habitants de cette voie sont menacés d'être entièrement privés des choses de première nécessité.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE

Par suite de la maladie de M. Martel, le Sénat a été présidé par M. Calmon, pendant toute la semaine dernière.

Les trois députés bonapartistes du Lot ont voté contre le ministère; M. Teilhard, député de Figeac, a voté pour.

Cent cinquante membres de la gauche se sont abstenus. Après avoir préparé la chute du cabinet, ils ont reculé devant leur œuvre.

Les bonapartistes violents n'ont pas hésité à essayer de renverser des ministres qui ne pouvaient avoir pour successeurs que MM. Floquet et Brisson.

Les bonapartistes modérés, au contraire, tels que M. Haussmann, n'ont pas pris part au vote, ainsi que les monarchistes constitutionnels, tels que MM. Blin de Bourdon, de Chambrun, Passy, de Soland, de Valfons, etc., etc.

Le cabinet n'a donc eu réellement contre lui, sauf de très minimes exceptions, que les ultra-bonapartistes et les légitimistes du drapeau blanc.

Samedi dernier nous avons appris avec la plus vive peine la triste nouvelle de la mort de M. le docteur Lacombe, qui avait succombé dans la matinée, après quelques jours de souffrances. La ville de Cahors s'est associée à cette douleur, surtout la population indigente, qui perdait son bienfaiteur et son ami.

Tout le monde connaissait, respectait et aimait cet excellent vieillard, cet homme de cœur qui était toujours et tout entier à la mission qu'il s'était imposée.

Très libéral, le docteur Lacombe s'est préoccupé de répandre l'instruction dans notre pays. Il a fait partie de la commission chargée d'organiser l'enseignement primaire dans notre département, inspecté gratuitement les écoles, et déployé le plus grand zèle comme membre du Conseil d'administration de l'École normale. Il a aussi professé pendant quelques années le

cours d'Histoire naturelle au Lycée.

Mais le but principal poursuivi par le docteur Lacombe, a été la charité. Adjoint au Maire de Cahors, il a attaché son nom à la création dans notre ville, du Bureau de bienfaisance, de la Salle d'asile et de la Société de secours mutuels.

Se préoccupant avant tout du soulagement des malheureux, il avait bien mérité le titre glorieux de médecin des pauvres, que tout le monde lui donnait. Il les assistait non-seulement de ses conseils mais aussi de sa bourse. — Un trait le peint tout entier. — Il était depuis plus de 40 ans, médecin de la prison et disait, peu de temps avant sa mort, à un de ses amis : « Malgré mon âge et la fatigue que j'éprouve, je ferai mon devoir jusqu'au bout; je n'ai pas le droit de priver les indigents de l'indemnité qui m'est allouée, et que j'ai toujours réservée pour leurs besoins. »

La vie du docteur Lacombe a été dignement remplie, et on peut dire de lui ce qu'on a dit de Monthyon : « Il a passé faisant le bien. »

La musique du 7^e de ligne, qui jouait de 4 à 5 heures, le Dimanche, jouera désormais de 2 à 3 heures.

Décès dans le clergé du diocèse: le 15 novembre, M. Lafon, ancien curé de Flauguac, dans sa 89^e année; le 23 novembre, M. Causanel, ancien curé de Thédirac, dans sa 78^e année; le 29 novembre, M. Lande, ancien curé d'Albiac, dans sa 90^e année; le 4 décembre, MM. Ramet, curé de Cournon, dans sa 76^e année, et Pechméze, curé de Labastide-du-Vert, dans sa 65^e année.

Pour la chronique locale, A. Layton.

BULLETIN VINICOLE

VINS DU LOT.

Le *Moniteur Vinicole* publie la lettre suivante de Cahors :

Il était difficile d'apprécier la production de notre vignoble avant la fin des décuvoisons. Aujourd'hui, quoique les vins soient à peine goûtés, il est possible de se rendre compte de leur qualité. Sous ce rapport, les vins du Lot justifient les craintes dont nous nous étions fait l'écho avant et pendant la cueillette. Ils manquent de maturité et, sauf de très rares exceptions, on peut leur reprocher cette verdeur qui est, hélas ! le défaut dominant de tout nos vignobles. L'alcool et le corps leur manquent aussi. Cependant, cette belle couleur veloutée qui les distingue et les fait rechercher, n'a point disparu, et nous avons vu quelques premiers choix véritablement remarquables sous ce rapport, ce qui est une bien petite compensation.

De la quantité, nous ne dirons rien : elle atteint à peine le tiers d'une récolte ordinaire; c'est dire que la propriété a des prétentions bien difficiles à vaincre ou à calmer.

Avec le temps et de la patience, il eût été possible d'établir des cours normaux, tout en tenant compte du déficit trop réel. Mais les acheteurs se sont jetés sur le vignoble comme sur une proie, et immédiatement les vins ont atteint des prix extraordinaires. De la Côte-d'Or, de l'Orléanais, du Mâconnais, de l'Est, du Nord, de Paris, les acheteurs sont accourus et ont payé sans hésitation les prix demandés par les propriétaires. Beaucoup de caves de choix ont dépassé le prix de 500 francs le tonneau, et l'entraînement aux achats n'a point diminué. De même, les prix ont suivi un mouvement ascendant dont la fin ne saurait se prévoir.

Les beaux vins s'enlèvent actuellement depuis 480 fr. à 520 fr. suivant mérite; les 2^e choix, de 450 à 470 fr. Quelques rares détenteurs dans le besoin ont cédé au-dessous de 450 fr., mais ces affaires exceptionnelles ne peuvent faire cours. Malheureusement pour notre commerce, certains négociants du Lot ont songé à allonger la quantité par des emprunts au Narbonnais et au Gers, dont certaines gares sont encombrées, et notre place sera peut-être alimentée par ces pseudo-Cahors.

VARIÉTÉS

Une nouvelle carte de France.

A l'échelle de 1/100,000^e, dressée par le service vicinal, par ordre du ministre de l'intérieur, mise en vente chez Hachette et C^o (1).

Depuis quelques années on annonçait qu'une nouvelle carte de France supérieure à celle de l'état-major, était préparée par les ingénieurs du service vicinal. Les premières feuilles viennent de paraître, et tout ce qui avait été promis semble dépassé.

C'est une des publications récentes les plus dignes d'attirer l'attention publique. Elle touche à tous les intérêts. Pour ne pas provoquer l'enthousiasme comme une découverte, elle mérite aux ingénieurs qui l'ont exécutée, la reconnaissance de tous ceux dont la fortune est attachée au sol, qu'ils soient industriels, propriétaires ou fermiers.

L'étude de la géographie est devenue depuis neuf ans, l'une de nos plus vives préoccupations. Jusqu'en 1870, on ne sait que trop combien elle fut délaissée! Sous une impulsion qui tenait du remords, la France s'est mise à l'œuvre. Pendant que croissait le nombre des élèves, les professeurs se multipliaient, et l'enseignement a pu disposer d'instruments perfectionnés, qui facilitaient singulièrement la tâche. L'an dernier, au palais du Champ-de-Mars, l'attention s'est portée sur les cartes. On avait admiré les cartes anglaises si pratiques dans leur simplicité, les cartes prussiennes si exactes, les cartes autrichiennes si fines et d'une gravure si nette.

La plupart de ces mérites si divers se retrouvent dans la nouvelle carte. Elle est complète sans être chargée, pratique sans être sèche, d'une lecture facile sans manquer de mouvement. Et d'abord, parlons de la première de ces qualités! Elle est maniable! La carte d'état-major avait déjà marqué un progrès. Or les nouvelles feuilles sont de moitié plus petites. Doublez la page du *Journal officiel* et vous aurez la grandeur de chaque carte. Il est impossible de trouver un format d'un usage plus facile.

Quelle que soit votre table, la carte s'y déploiera à l'aise, sans renverser enciers, ni flambeaux. Placez-la donc en toute sécurité et examinez les procédés nouveaux. Dès l'abord, vous serez frappé de l'heureux emploi des couleurs. Que nos vieilles cartes sembleront monotones, lorsqu'on se sera accoutumé à distinguer d'un coup d'œil les forêts vertes des eaux bleues et du réseau rouge des routes nationales, départementales et communales. Ce n'est pas une vaine satisfaction de l'œil. Grâce à un procédé si simple, les chemins ruraux et particuliers auxquels est abandonné le trait noir, laissent suivre distinctement leurs fils d'araignée. Jamais réseau mêlé n'a été plus clair que l'enchevêtrement de ces lignes de nuances diverses.

La nouvelle carte est au 1/100,000^e tandis que celle du ministère de la guerre est au 1/80,000^e. L'échelle est plus petite d'un cinquième. Cette différence est peu appréciable, si on rapproche les deux types. Nous n'avons pas trouvé un nom de localité porté sur l'ancienne carte, qui n'existât sur la nouvelle, tandis que les caractères choisis sont plus lisibles et moins fins. La légende qui accompagne chaque feuille contient cinquante-cinq signes conventionnels, portant la plupart sur les divisions administratives, qui comprennent jusqu'aux limites des communes, et sur le système complet de nos voies de communication dont l'état actuel, les lacunes et les travaux d'art ont provoqué des mentions spéciales.

Voilà ce que le service vicinal a pu tracer, et ce qu'il pourra tenir au courant, à l'aide de ses cinq mille agents-voyers, collaborateurs intelligents, répandus sur toute la surface du territoire, et le connaissant à merveille. Voilà ce que le chef du service de la carte, un jeune ingénieur de grand mérite, M. Anthoine, a su grouper avec un art infini. Comment avec tant de détails éviter la confusion? Les auteurs de la carte ont atteint ce résultat, en ajournant les difficultés si considérables du nivellement. La cartographie n'a pas encore résolu le problème de la représentation à la fois exacte et claire du relief du sol. Tantôt les hachures assombrissent les cartes au point que les feuilles des contrées montagneuses deviennent invisibles; tantôt le système récemment préféré des courbes de niveau multiplie tellement les lignes imaginaires que les chemins se perdent dans la confusion. Ne cherchez ici aucune indication orographique. C'est ainsi que la carte a pu réaliser, dans le champ qu'elle s'est tracé, un type achevé et d'une clarté si satisfaisante. Mais les auteurs de la carte ne s'arrêteront pas à mi-chemin : une commission est instituée, des études sont entreprises en vue du nivellement général de la France, et, dans l'avenir, une description d'un autre genre, et tout aussi parfaite, nous est dès à présent promise.

Nous voici donc en possession d'un document de premier ordre. Sera-t-il accessible au public? L'Etat fait mieux que personne des travaux de ce

(1) Vingt feuilles (Vendée, fragments de la Loire-Inférieure et de la Marne) sont achevées et en vente, 112 autres parmi lesquelles 30 sont déjà terminées et subsistent, en ce moment, une dernière révision dans les départements, ont été livrées au graveur; 355 sur 464 qui restent, sont en outre en préparation entre les mains des agents-voyers.

genre, mais chacun sait qu'il les donne à des prix très-élevés. Tandis qu'en Angleterre tout est fait par la diffusion des textes, parmi nous les publications officielles sont distribuées gratuitement ou maintenues à des prix très-élevés. C'est presque un objet de luxe. En devait-il être autrement de la nouvelle carte? En ce cas, elle eût manqué son but. En vain, si elle n'avait été à la portée de tous, aurions-nous vanté sa perfection: elle fût demeurée dans les ministères et les préfectures, au lieu d'aller dans les mairies, les villages et les fermes. Qu'on se rassure, des précautions ont été prises: 75 centimes, tel est le prix que la maison Hachette a fixé, non pas le prix de faveur, mais le prix fort, celui que le premier venu peut payer. Si l'Etat ne prenait pas à sa charge les frais de premier établissement, on a calculé que la carte vaudrait 2 francs au moins. L'Etat ne cherche donc pas un bénéfice. Il fait mieux encore. Aux fonctionnaires, officiers, membres de sociétés savantes qui seront pourvus d'une autorisation préfectorale, la carte sera vendue 40 centimes.

A de tels prix, il n'est pas une mairie, pas une école primaire qui ne doive posséder la nouvelle carte. Déjà le conseil général de la Vendée est entré dans cette voie en votant l'acquisition de 1200 exemplaires de la carte du département (assemblage de 17 feuilles). Tous les départements en feront autant à mesure que s'achèvera cette œuvre poursuivie avec autant d'énergie que de talent, et qui constitue une entreprise dont l'intérêt ne peut échapper à aucun de ceux qui ont souci du développement national.

Bourse de Paris

Cours du 9 Décembre

Rente 3 p. %	82.85
— 3 p. % amortissable	80.72
— 4 1/2 p. %	112.00
— 5 p. %	113.40

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 8 déc.	CLOTURE précédente
Banque de France	3.392 50	3.375 »
Crédit foncier	1.060 »	1.063 »
Orléans-Actions	1.125 »	1.140 »
Orléans-Obligations	388 50	389 »
Suez	712 50	710 »
Italien 5 p. %	61 45	61 50

Crédit Foncier de France

Prêts hypothécaires à court terme sans amortissement.

Emission d'Obligations foncières à court terme.

Le *Crédit Foncier de France* consent des prêts hypothécaires à court terme sans amortissement, d'une durée qui ne dépassera pas 5 années.

L'intérêt de ces prêts sera de 4 45 %, sans commission, pour une durée de 4 à 5 ans.

Ces taux pourra être réduit, suivant accord, pour les prêts d'une durée inférieure à 4 ans.

Le *Crédit Foncier de France* met aujourd'hui en souscription des Obligations foncières à court terme, au porteur ou nominatives, aux taux suivants :

à 1 an d'échéance	2 %
à 2 ans »	2 1/2 %
à 3 ans »	3 %
à 4 et à 5 ans »	4 %

Les Obligations au porteur sont de 500 fr. Les Obligations nominatives sont de toute somme multiple de 100 francs.

S'adresser : pour Obligations, au *Crédit foncier de France* et à MM. les Trésoriers Généraux et les receveurs particuliers de finances;

Pour les prêt au *Crédit foncier de France* aux Notaires.

AVIS IMPORTANT.

M^{me} V^e Boucicaut mère, propriétaire, des magasins du *Bon Marché à Paris*, à l'honneur d'informer la clientèle de la maison que pour éviter tout retard dans l'exécution des demandes, toutes les lettres devront être adressées à M^{me} V^e Boucicaut, propriétaire des magasins du *Bon Marché*, à Paris.

Envoi francs de port et de frais de remboursement de toute commande à partir de 25 fr. pour l'ALSACE-LORRAINE, l'ALLEMAGNE, l'ANGLETERRE avec l'ECOSSE et l'IRLANDE, l'AUTRICHE-HONGRIE, la BELGIQUE, la HOLLANDE, l'ITALIE et la SUISSE.

Guérison de la

Phthisie Pulmonaire et de la bronchite chronique; traitement nouveau; brochure in-8^o de 136 pages, 13^eme Ed. (ou) par le Dr Jules Boyer (de Paris). — Envoi contre 1 fr. 50 en timb. post. à M. Delahaye, lib.-édit., 23, Place de l'Ecole de médecine, Paris.

Crédit Foncier de France.

Tirage du 5 décembre 1879.

Deuxième tirage des obligations communales de 500 fr. 3 % émises le 5 Août 1879. Le numéro 285,079 est appelé au remboursement à 100,000 fr.; le numéro 27,426 à 25,000 fr.; les numéros 293,443, 335,487, 548,177, 665,112, 685,379, 695,960, chacun à 5,000 fr.; les numéros 13,670, 44,070, 65,246, 66,937, 72,820, 73,305, 75,659, 102,197, 104,281, 114,859, 117,657, 124, 662, 136,919, 178,743, 199,554, 222,855, 269,606, 271,805, 286,203, 323,868, 391, 520, 423,011, 439,751, 444,475, 448,833, 466,250, 495,816, 499,255, 507,347, 578, 540, 711,030, 713,858, 764,044, 765,413, 779,628, 787,366, 848,239, 848,522, 851, 757, 897,920, 899,683, 955,890, 957,908, 992,264, sont appelés au remboursement chacun à 1,000 fr.

SOCIÉTÉ ANONYME

HAUTS-FOURNEAUX DE BALARUC

près Cette (Hérault)

Capital social : 3,000,000 de Francs

EMISSION PUBLIQUE

De 9,000 Obligations

Remboursables à 500 Francs

Chaque Obligation donne droit :

- 1^o A un intérêt annuel de 25 fr. payables les 1^{er} juin et 1^{er} décembre;
- 2^o Au remboursement à 500 fr. au moyen de deux tirages par an.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

Versement en souscrivant	100 fr.
A la répartition (du 1 ^{er} au 5 janvier)	100 »
Du 1 ^{er} au 5 février	100 »
Du 1 ^{er} au 5 mars	125 »
	425 fr.

Une bonification de Cinq francs par obligation est accordée aux souscripteurs qui libéreront leurs titres par anticipation à la répartition. L'intérêt est donc de 5.95 p/0 sans compter la prime de 80 fr. par obligation.

EXPOSÉ

Les Hauts-Fourneaux de Balaruc sont situés sur l'étang de Thau, en communication avec le port de Cette, à proximité des canaux de Beaucaire et du Midi. Les navires et bateaux accostent dans le port créé devant les Usines. Les chemins de fer P.-L.-M. et du Midi passent à 5 kil., et la ligne de Cette à Montbazin, en construction, traversera les Usines et s'y raccordera très-prochainement.

Commencés en 1877, deux hauts-fourneaux sont à peu près terminés; la machine soufflante, construite par le Creusot, sera montée en juin prochain et la mise en feu aura lieu immédiatement.

Ces hauts-fourneaux, dotés des procédés les plus perfectionnés et les plus économiques, produiront cent tonnes de fonte par jour au prix de revient de 88,40, soit pour 36,000 tonnes par an fr. 3,182,400. Le prix de vente minimum étant de 105 fr. par tonne, soit 3,780,000.

Le bénéfice annuel est de 597,600

L'annuité, comprenant l'intérêt et l'amortissement des 9,000 obligations est de 234,461

Il reste encore un excédant de bénéfices de 363,139

GARANTIES DES OBLIGATIONS

La Société est propriétaire, sans dettes ni hypothèques, de tous les terrains de deux hauts-fourneaux, d'une puissante machine soufflante, de quatre vastes appareils à air chaud système Cowper Siemens, d'une batterie de huit générateurs à vapeur, de deux machines motrices, d'un outillage parfait, de halle de coulée, magasins, réservoirs, ateliers, maison de directeur, logement d'employés et ouvriers; en un mot, de tout ce que comporte un établissement complet de cette nature.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE :

Les Jeudi 18 et Vendredi 19 Décembre 1879

A LA

Société Française Financière

18, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

Les coupons à échéance de janvier et les titres facilement négociables le jour de leur réception seront acceptés en paiement, sans commission ni courtage. Les formalités seront remplies pour l'admission des titres à la Cote officielle.

Les souscriptions peuvent être adressées DÈS MAINTENANT à la Société Française Financière. Les Obligations ainsi demandées avant le 18 décembre seront irréductibles. Les Obligations provenant de la souscription publique seront soumises à une répartition proportionnelle.

La Société Française Financière envoie franco, sur demande, la Notice détaillée.

Papier Wlinsi, remède souverain pour l'guérison des rhumes, irritations de poitrine, Maux de gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc., — 1 fr. 50 la boîte.

Exiger le nom Wlinsi,

Le Vin de G. Séguin, fortifiant et s'effruges est très efficace dans les convalescences, appauvrissement du sang, Pertes d'appétit, Digestions difficiles, Fièvres, etc. — Paris, 378, rue St-Honoré.



ORFÈVRE

ORFÈVRE

CHRISTOFLE



CHRISTOFLE

Manufacture à Paris **COUVERTS CHRISTOFLE ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC** Usines à St-Denis et à Carlsruhe

ORFÈVRE, COUVERTS, etc.

Dès le début d'une industrie que seuls nous avons créée en France, nous avons toujours eu pour principe de donner le meilleur produit au plus bas prix possible. Aussi, nous avons constamment maintenu et souvent amélioré la qualité de nos produits sans nous préoccuper de la concurrence de prix qui ne peut nous être faite qu'au détriment de la qualité.

Tout produit qui ne porte pas le nom « CHRISTOFLE » en toutes lettres, quelle que soit la dénomination qu'on lui donne, ne sort pas de notre fabrique.

CHRISTOFLE et C^{ie}.

La meilleure garantie pour les consommateurs qui n'ont pas de fournisseurs attirés leur inspirant toute confiance est de s'adresser à nos représentants.

Nos représentants à Cahors sont: MM. Mendelli frères, bijoutiers, orfèvres.

RECOMPENSES OBTENUES par nous à l'Exposition universelle de 1878 :

GRAND PRIX
(ORFÈVRE)

MÉDAILLE D'OR
(Métallurgie du nickel et ses alliages. Métal blanc.)

Pour nos Collaborateurs,
2 médailles d'or. 2 médailles d'argent.
4 médailles de bronze. 7 mentions honorables

RÉARGENTURE

Les couverts argentés à bas titre répandus depuis quelque temps dans le public par des négociants dont le métier est de vendre en solde, nous venant en grand nombre pour être réargentés, nous avons dû établir une organisation spéciale pour faire rapidement cette opération. Ces couverts revêtus par nous d'une bonne couche d'argent sont alors susceptibles d'un long usage.

Les couverts et pièces d'orfèvrerie peuvent être confiés à nos représentants, dont nous donnons les noms et adresse dans les journaux locaux, et, à leur défaut, à tout bijoutier-orfèvre.

Tout objet réargenté par nous doit porter notre poignon à la balance ci-dessus représenté.

CHRISTOFLE et C^{ie}.

VINAIGRE DE TOILETTE
DE
JEAN-VINCENT BULLY
67, Rue Montorgueil, à Paris

Le Vinaigre de Toilette de JEAN-VINCENT BULLY, récompensé aux grandes Expositions en France, en Angleterre et aux États-Unis, a reçu, comme Spécialité, pour l'excellence de sa fabrication, la première Médaille à l'Exposition Universelle de 1878.

Sa supériorité sur toutes les Eaux de Cologne est incontestable et la faveur dont il jouit pour tous les usages de la toilette, il la doit uniquement à ses qualités vraiment exceptionnelles.

EXIGER CETTE CONTRE-ÉTIQUETTE



Voir la Notice jointe au Flacon

J^h DELFOUR
LIBRAIRE
A CATUS

Cette Librairie tient l'article de Bureau et les Livres Religieux et Classiques.

M. DELFOUR fera tous ses efforts pour satisfaire sa clientèle.

Ses prix seront très modérés.

A VENDRE

DE SUITE POUR CAUSE DE MALADIE

Un Fond de

CHAUDRONNERIE et de FERBLANTERIE

Situé à Cahors, rue de la Liberté, bonne clientèle.

S'adresser à M. Alazard, rue de la Liberté.

On donnera toute facilités pour le paiement.

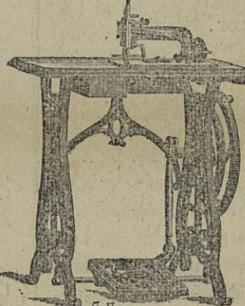
DOUCEDE,
Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ,
à Cahors.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de M. FOISSAC, comme marchand tailleur et que je m'efforcerai de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier.

Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.

DOUCEDE, marchand tailleur.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES,
ARTICLES DE VOYAGE.
MACHINES A COUDRE DE TOUS SYSTEMES
Accessoires, pièces de rechange et fournitures.
Coupe-boutonniers. . . . 2 fr.



Laines et cotons filés. Fils et cotons à tisser. Toiles, Nappes, Serviettes. Tapis et descentes de lit. Nattes et paillassons. Calicots, Toiles à matelas et paillassons. Peignes à tisser. Bougie économique à essence. Couvertures de voyage et Chance-lières. Couvertures de laine et de coton. Tapis d'appartement et passages. Mouchoirs fil de Cholet, couvre pieds, Indiennes meubles, Molletons, Couteils et Cedis, Gilets flanelle de santé. Blouses, Chemises, Pantalons, Caleçons, Jupons, Tricots, etc., etc.

SEMELLES HYGIÉNIQUES contre le froid des pieds. — Prix : 4 fr.

Maison LARRIVE,
5, rue de la Liberté, près de la Cathédrale, à Cahors, (Lot)

VÊTEMENTS IMPERMÉABLES ET CHAUSSURES CAOUTCHOUC

63,000 Abonnés

Le Moniteur
des
Valeurs à Cots

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs.—La Cote officielle de la Bourse.—Des Arbitrages avantageux.—Le Prix des Coupons.—Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT.—Capital: 6,500,000 fr.

Abonnements: UN FRANC PAR AN, 17, rue de Londres, Paris.

CAISSE GÉNÉRALE DES FAMILLES
Compagnie d'assurances sur la vie (Fondée en 1858)
Siège social à Paris, rue de la Paix, 4

GARANTIES : 20,000,000

Assurances avec chances de paiement anticipé par voie de tirages au sort. — Rentes viagères.

Caisse populaire d'assurances à tirages par titres de 500 francs et primes de 1 fr. 50 ou 2 fr. par mois.

Les assurances réalisées jusqu'au 31 décembre 1879 participeront au tirage de 1880.

S'adresser pour les renseignements et souscriptions: au siège social de la compagnie, rue de la Paix, 4, à l'agence de la société générale rue Fénélon 7, et à M. Petit directeur spécial à Cahors.

AVIS.

Le sieur LAVERGNE, charpentier à Cahors, prévient le public qu'il vient d'établir, faubourg Saint-Georges, à côté de l'église Notre-Dame, un Magasin de bois du Nord et du pays, tel que : Basteings, Madriers, Planches de Nerva et de Sapin; Planches de Peuplier de Garonne, de Noyer et d'Ormeau, de toutes dimensions.

Il espère que la bonne qualité de ses marchandises et ses prix très-modérés, lui attireront une nombreuse clientèle, qu'il saura conserver par les soins qu'il mettra à la satisfaire sous tous les rapports.

PIANOS ET HARMONIUMS
DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS

GODINAUD, FILS
A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.
HARMONIUMS.

Pianos obliques.
Accord et réparation. — Vente, échange et location

A VENDRE
UNE
très bonne Étude
DE NOTAIRE
à Saint-Cernin, près Lauzès.
Facilités pour le paiement.
S'adresser à Mme veuve Puch, à St-Cernin (Lot).

ÉVITER
LES
CONTREFAÇONS
CHOCOLAT-MENIER
EXIGER
LE VÉRITABLE
NOM

DICTIONNAIRE
DE L'INDUSTRIE ET DES ARTS INDUSTRIELS
Par E.-O. LAMI et A. THAREL

Cette magnifique publication, rédigée par d'éminents écrivains, composée avec un grand luxe typographique, formera 5 volumes in-8° de 800 à 900 pages chacun, ornée d'environ 2,500 gravures sur bois.

Prix de la Livraison, contenant deux feuilles : 50 centimes.

On peut souscrire à l'ouvrage complet, dont le prix est de 125 francs, en envoyant un mandat-poste de 25 francs pour le premier volume. Les Souscripteurs le recevront franco, à leur choix, soit complet, soit par série de cinq livraisons ou dix feuilles.

Les quatre premières séries sont éditées; elles contiennent 320 pages à 2 colonnes avec 162 gravures sur bois. Prix de la série, 2 fr. 50.

Paris, 14, rue Saint-Lazare.

Photographie Artistique

C. BONNEMER
PHOTOGRAPHE
Boulevard Sud, ancienne MAISON HONORÉ

Spécialités de Cartes émaillées, Portraits Rembrand, Cartes-album, Portraits dits de famille, Reproductions, Vues, Grandissements, Retouches en noir, au pastel, à l'huile et à l'aquarelle, Groupes et Portraits après décès.

Émaux photographiques faits au feu et garantis inaltérables.
Ateliers ouverts de 8 h. du matin à 6 h. du soir.